

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 23/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 421/6e L du 5 octobre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti» pour pour l'exercice 1966 .

n° 23/SG/CD

Ministère  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
23 octobre 1967

Numéro JO  
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro  
10 novembre 1967

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération n° 421/6e L du 5 octobre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1966.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.